


<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 2.1 EU+BE+FR</b>	
	<b>Date: 02/09/2013</b>	
<b>Remplace: 10/07/2013</b>		
<b>Date d'impression: 02/09/2013</b>		
<b>EMENDO M</b>	<b>Page: 1/9</b>	

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit **EMENDO M**  
Matière(s) active(s) Mancozeb et Valiphénalate  
Type de formulation WG (granules dispersibles dans l'eau)

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Fongicide

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Belchim Crop Protection NV/SA**

Technologielaan 7  
B-1840 Londerzeel  
Tel. +32 (0)52 30 09 06  
Fax +32 (0)52 30 11 35  
e-mail: [info@belchim.com](mailto:info@belchim.com)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoison (Bruxelles) : +32 (0)70 245 245  
+24 h numéro d'appel d'urgence : +32 (0)14 58 45 45

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1 DSD/DPD

L'indication de danger

Xn, Nocif  
N, Dangereux pour l'environnement

Effets néfastes sur la santé humaine

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Danger pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### 2.1.2 CLP:

Symbole:

GHS 07, GHS08, GHS 09

Mention d'avertissement

Attention

Effets néfastes sur la santé humaine

Skin Sens 1 : Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr 2 : Susceptible de nuire au fœtus.

Danger pour l'environnement

Aquatic Acute 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques. (M=1)

Aquatic Chronic 1 : Très toxique pour les organismes aquatiques entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### 2.2.1 DSD/DPD

Pictogramme de danger



Nocif



Dangereux pour l'environnement


L'indication de danger

R-phrases

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 2.1 EU+BE+FR</b>	
	<b>Date: 02/09/2013</b>	
<b>Remplace: 10/07/2013</b>		
<b>Date d'impression: 02/09/2013</b>		
<b>EMENDO M</b>	<b>Page: 2/9</b>	

S-phrases

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
 S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
 S56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.  
 S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.  
 S60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

2.2.2 CLP

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement :  
 H-phrases

Attention  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P-phrases

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection  
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
 P391 Recueillir le produit répandu.  
 P501 : Éliminer le contenu/récipient en accord avec la réglementation locale

EUH-phrases

EUH208 Contient mancozeb. Peut produire une réaction allergique.  
 EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers

Pas de substance vPvB dans le mélange.  
 Pas de substance PBT dans le mélange.  
 Pas d'autres danger.


**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

3.2. Mélanges

Substances dangereuses	Teneur en % (m/m)	REACH Numéro	Numéro CAS/ EINECS/ Index CE	Classification selon DSD/DPD (symboles / R-phrases) <sup>(1)</sup>	Classification selon CLP <sup>(2)</sup>
Mancozeb	58-65	-	8018-01-7 / - / 006-076-00-1	Xn, N R63 - R43 - R50	Skin Sens. 1 : H317 Repr. 2 : H361d Aquatic Acute 1 : H400 (M=10)
Valiphénalate (*)	5-7	-	283159-90-0/-/-	N R51/53	Aquatic Chronic 2 :H411
Alkyl naphthalen sulphonate, sodium salt	1-3	-	-/-/-	Xi R27/38-R41	Skin Irrit 2: H315 STOT RE3: H335 Eye Dam 1: H318

(1) Pour le texte intégral des phrases R: voir autres sections et section 16

(2) Pour le texte intégral des phrases H: voir autres sections et section 16

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 2.1 EU+BE+FR</b>	
	<b>Date: 02/09/2013</b>	
<b>Remplace: 10/07/2013</b>		
<b>Date d'impression: 02/09/2013</b>		
<b>EMENDO M</b>	<b>Page: 3/9</b>	

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	S'éloigner de la zone dangereuse. Consulter un médecin.
En cas d'inhalation	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de sur chauffage ou de combustion. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas d'ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'œil intact. Maintenir l'œil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Sensibilisation  
Risques : effets sensibilisants

### 4.3 Soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Pas de traitement spécifique.

**Centre Antipoison (Bruxelles) : +32 (0)70 245 245**  
**+24 h numéro d'appel d'urgence : +32 (0)14 58 45 45**

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction


Appropriés	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions appropriés locales et à l'environnement voisin. Eau Dioxyde de carbone (CO2) Mousse Produit sec
Inappropriés	Aucun

### 5.2 Dangers particuliers

Eviter d'inhaler les vapeurs qui, à des températures élevées, peuvent contenir des substances toxiques telles que le H<sub>2</sub>S, CS<sub>2</sub>, SO<sub>x</sub>, CO<sub>x</sub>, NO<sub>x</sub> et HCl.  
Ne pas inhaler explosion et les gaz de combustion. La combustion produit une épaisse fumée.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Méthode d'intervention	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Protection des intervenants	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire spécial pour le personnel autonome.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 2.1 EU+BE+FR</b>	
	<b>Date: 02/09/2013</b>	
<b>Remplace: 10/07/2013</b>		
<b>Date d'impression: 02/09/2013</b>		
<b>EMENDO M</b>	<b>Page: 4/9</b>	

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voire sections 3 et 13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions** Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation des vapeurs et aérosols.  
**Mesures d'hygiène** Voir également la section 8 pour les équipements de protection recommandés.  
Ne pas manger ou boire pendant le travail. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Se laver les mains après utilisation.  
Les vêtements contaminés doivent être modifiés avant d'entrer dans une zone de restauration.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de stockage** Tenir hors de portée des enfants.  
Conserver à l'écart des aliments, boissons y compris ceux pour animaux.  
Conserver dans un local ignifugé.  
Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé, selon la réglementation nationale ou locale. Maintenir à distance de toute source d'humidité, de chaleur, d'ignition.

**Matériaux de stockage** Conserver dans l'emballage d'origine.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide pour l'agriculture

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Mancozeb:

Valeur limite pour le temps moyen pondéré journée de 8 heures. (ACGIH standard): TLV TWA: 5 (limite supérieure)

### 8.2. Contrôles de l'exposition


Contrôles techniques appropriés  
Mesures de protection individuelle  
- Hygiène

Assurer une ventilation adéquate.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 2.1 EU+BE+FR</b>	
	<b>Date: 02/09/2013</b>	
<b>Remplace: 10/07/2013</b>		
<b>Date d'impression: 02/09/2013</b>		
<b>EMENDO M</b>	<b>Page: 5/9</b>	

- Protection des yeux/du visage	Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection des mains/de la peau	Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection respiratoires	Pas nécessaire pour une utilisation normale. En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m <sup>3</sup> le masque anti-poussière est recommandé.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.


## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Propriétés physiques et chimiques essentielles

État Physique :	granulés
Couleur :	jaune
Odeur :	Peu aromatiques
pH du mélange	Pas applicable
Point de fusion/point de congélation	Non applicable
Point initial d'ébullition/intervalle d'ébullition :	Non applicable
Point d'éclair	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité	Non inflammable (la température d'auto-inflammation = 382 ° C)
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité :	Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'explosivité	Non applicable
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité de vapeur:	Non applicable
Densité en vrac	640 g/L
Solubilité	Dispersable
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pow >3 (pH-range 4-7-9)
Température de décomposition	Non déterminée
Viscosité	Non applicable
Propriétés explosives	Aucune
Propriétés comburantes	Aucune
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas de données

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable en conditions normales d'utilisation
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable en conditions normales d'utilisation
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Note: Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Donnée non disponible
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Donnée non disponible
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	La combustion peut produire des gaz/vapeurs dangereux.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 2.1 EU+BE+FR</b>	
	<b>Date: 02/09/2013</b>	
<b>Remplace: 10/07/2013</b>		
<b>Date d'impression: 02/09/2013</b>		
<b>EMENDO M</b>	<b>Page: 6/9</b>	

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Sur mélange

General	Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité aiguë par voie orale	LD <sub>50</sub> (rat) > 5000 mg/kg b.w
Toxicité aiguë par voie cutanée	LD <sub>50</sub> (rat) > 5000 mg/kg b.w
Toxicité aiguë par inhalation	Pas applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Légèrement irritant, Pas de classification nécessaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Légèrement irritant, Pas de classification nécessaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sensibilisation

#### Sur substance Mancozeb

Cancérogénicité	Pas des effets
Mutagénicité	Pas des effets
Toxicité pour la reproduction	Repr 3 R63 Repr 2 : H361d

#### Sur substance Valiphenalate

Toxicité aiguë par inhalation	LC <sub>50</sub> (rat) = 3.118 mg/l air (rat) (max. concentration réalisable)
Cancérogénicité	Non classé
Mutagénicité	Pas des effets
Tératogénicité	Pas des effets tératogènes
Toxicité pour la reproduction	Pas des effets

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Sur mélange :

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Toxicité aiguë

Poissons: <i>Oncorhynchus mykiss</i> (96h)	LC <sub>50</sub> = 1.1 mg/L
Crustacés: <i>Daphnia magna</i> (48h)	LC <sub>50</sub> = 4.5 mg/L
Algues/plantes aquatic: <i>Selenastrum capricornutum</i> (72h)	EbC <sub>50</sub> = 0.11 mg/L EcC <sub>50</sub> > 0.2 mg/L

#### Toxicité aquatique chronique

Poissons: <i>Oncorhynchus mykiss</i> (28 d)	NOEC = 0.15 mg /L
---	-------------------

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Considérer comme très bas

### 12.4. Mobilité dans le sol


Pas de données

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

### 12.6. Autres effets néfastes

None

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 2.1 EU+BE+FR</b>	
	<b>Date: 02/09/2013</b>	
<b>Remplace: 10/07/2013</b>		
<b>Date d'impression: 02/09/2013</b>		
<b>EMENDO M</b>	<b>Page: 7/9</b>	

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Emballage contaminé	Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport routier (RID/ADR)

Nom d'expédition correct	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solid, n.s.a. (mancozeb)
Numéro ONU	3077
Classe(s) de danger pour le transport	90
Étiquette de danger	9
Classe	9
Code	M7
Groupe d'emballage	III

### Transport par mer (IMO/IMDG)

Nom d'expédition correct	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solid, n.s.a. (mancozeb)
Numéro ONU	3077
Classe(s) de danger pour le transport	90
Groupe d'emballage	III
Dangers pour l'environnement	Si

### Transport aérien (OACI/IATA)


Nom d'expédition correct	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solid, n.s.a. (mancozeb)
Numéro ONU	3077
Classe	9
Groupe d'emballage	III

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Classification et l'étiquetage selon DSD/DPD: Belgique

Symbole(s) de danger	Xn, Nocif N, Dangereux pour l'environnement
Phrases R	R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 2.1 EU+BE+FR</b>	
	<b>Date: 02/09/2013</b>	
<b>Remplace: 10/07/2013</b>		
<b>Date d'impression: 02/09/2013</b>		
<b>EMENDO M</b>	<b>Page: 8/9</b>	

Phrases S

S2 Conserver hors de la portée des enfants.  
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
S23 Ne pas respirer les aérosols.  
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (voir mesures anti-dérive).  
SPo Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.  
SPo2 Laver tous les équipements de protection après utilisation.

#### Classification et l'étiquetage selon DSD/DPD : France

Symbole(s) de danger Xn, Nocif  
N, Dangereux pour l'environnement

Phrases R

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases S


S23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant).  
S24 Éviter le contact avec la peau.  
S37 Porter des gants appropriés.  
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.  
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.  
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau.  
Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.  
Délai de rentrée sur la parcelle : 48 heures après traitement.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas de données



<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b>	<b>Version 2.1 EU+BE+FR</b>	
	<b>Date: 02/09/2013</b>	
<b>Remplace: 10/07/2013</b>		
<b>Date d'impression: 02/09/2013</b>		
<b>EMENDO M</b>	<b>Page: 9/9</b>	

## SECTION 16: Autres informations

<b>R-phrases:</b>	R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau. R41 Risque de lésions oculaires graves. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>H-phrases:</b>	H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Classe:</b>	Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique aiguë catégorie 1 Aquatic Chronic 1: Toxicité aquatique chronique catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Toxicité aquatique chronique catégorie 2 Skin Irrit. 2: Irritation de la peau catégorie 2 Skin Sens 1: Sensibilisant cutané catégorie 1 Eye Dam 1: Les lésions oculaires catégorie 1 Repr 2: Toxique pour la reproduction catégorie 2 STOT RE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée catégorie 3
<b>Sources des données utilisées :</b>	Dossier Belchim Crop Protection NV FDS des ingrédients Base de données ESIS
<b>Mise à jour:</b>	Cette fiche a été actualisée (voir date en haut de page). Les sous-titres et les textes modifiés par rapport à la version antérieure, sont marqués d'un astérisque (*)

Dénégation de responsabilité. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche de sécurité a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

*Cette fiche de données de sécurité est conforme au EC Règlementation 1907/2006 (REACH) et son ajustement 453/2010, Directive 67/548/EEG, 1999/45/EG (DSD/DPD) et EC Règlementation 1272/2008 (CLP) en EC Règlementation 1107/2009 (PPP).*

**Fin du document.**